



Les profils et les missions de l'animateur "eaux pluviales"

Septembre 2023

Depuis sa création, en juillet 2019, le réseau francophone des animateurs "eaux pluviales" (RFATEP) vise à faciliter les échanges au sein d'une communauté nationale d'animateurs et de chargés de mission "eaux pluviales". Ces animateurs territoriaux portent la mise œuvre de politiques transversales pour déployer la stratégie de gestion intégrée des eaux pluviales, dans une perspective d'adaptation au changement climatique et de résilience de la ville.

Le réseau se retrouve deux fois par an, lors de congrès ou événements nationaux autour de visites et d'ateliers, et lors d'un webinaire, pour échanger sur les problématiques et les solutions apportées par chacun sur leur territoire.

De plus, la force du réseau réside dans les échanges spontanés. Depuis avril 2022, les membres du réseau discutent et partagent leurs expériences sur la plateforme "Expertises Territoires" animée par le CEREMA. Les animateurs et chargés de mission des collectivités, des associations ou des établissements publics peuvent rejoindre ce réseau, bénéficier des échanges et y contribuer, sur une plateforme dynamique, véritable centre de ressources pour le déploiement effectif de la gestion à la source des eaux pluviales.

Ce document est le résultat de deux ateliers organisés lors des rencontres du réseau à Lens en novembre 2021 et à Vichy en septembre 2022. Ces ateliers visaient à établir les rôles et missions d'un animateur "eaux pluviales" et préciser leurs évolutions en fonction de la maturité du territoire sur sa stratégie de gestion des eaux pluviales. L'objectif de ce travail est de refléter la pluralité des missions et de répondre à un besoin de définition d'un nouveau métier et potentiellement de reconnaissance dans la fonction publique.

Réseau animé par :



En partenariat avec :



Avec le soutien de :



1. Le profil de l'animateur "eaux pluviales"

Le savoir-être de l'animateur "eaux pluviales" est le facteur qui doit motiver le recrutement, davantage que ses compétences techniques. En effet, la forte transversalité du poste conduit l'animateur à travailler en interaction avec de nombreux acteurs du territoire. Les qualités relationnelles, d'écoute et d'ouverture d'esprit sont donc des qualités essentielles et prioritaires pour être un "bon animateur". Le savoir-être apparaît comme un point clé de la fiche de poste de l'animateur "eaux pluviales".

Ce métier demande une grande souplesse d'esprit pour être à l'écoute des nombreux interlocuteurs et pour avoir la capacité de s'adapter. L'animateur doit aussi être en mesure de mobiliser des compétences pluridisciplinaires sur les services publics, l'aménagement et l'urbanisme, la gestion de l'eau et l'assainissement et les techniques de gestion intégrée des eaux pluviales.

2. Les différentes missions en fonction de la maturité du territoire

Les verbes traduisant les principales missions sont : animer, coordonner, communiquer, piloter, accompagner, impulser et suivre.

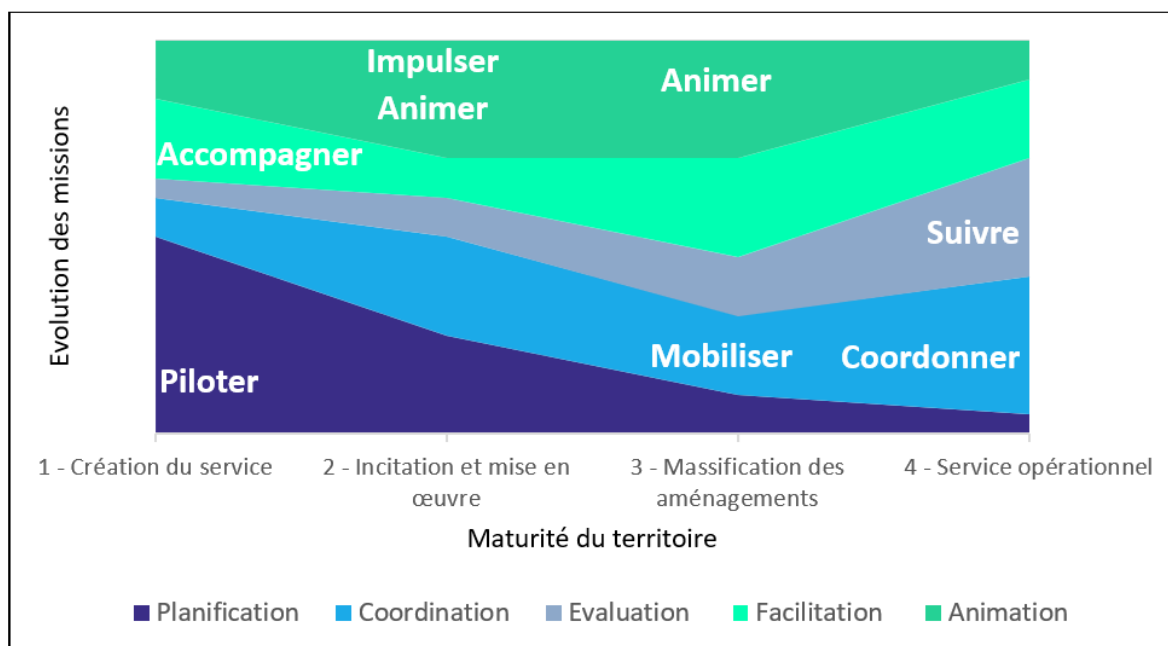


Figure 1 - Evolution des missions d'un animateur "eaux pluviales" en fonction de la maturité du territoire

Cinq grandes familles de missions ont été identifiées.

1 - Les missions de **planification** correspondent à l'élaboration de la stratégie eaux pluviales et du schéma directeur, aux études préalables à la création ou au transfert du service de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU). Ce sont les missions essentielles pour établir un cadre, préparer le territoire, et les élus, à la prise de décision.

2 - **L'animation** porte une visée plus pédagogique de sensibilisation et de création d'outils de communication sur la stratégie eaux pluviales et les solutions qui peuvent être déployées. Elle comprend l'organisation de groupes de travail, de formations techniques et d'ateliers de co-construction. Il s'agit de faire vivre et animer le réseau des acteurs du territoire concernés de près ou de loin par la gestion des eaux pluviales et de partager une culture commune des enjeux et des solutions disponibles.

3 - **La facilitation** regroupe les missions d'accompagnement au changement de l'ensemble des acteurs concernés, élus, responsables de services et agents, aménageurs et maîtres d'ouvrage privés (promoteurs, entreprises et particuliers), ainsi que l'assistance et les conseils techniques sur des projets concrets. Il s'agit également d'organiser la concertation entre différents services et différents acteurs de l'aménagement à l'occasion des projets.

4 - **La coordination** consiste au pilotage de la stratégie de la collectivité et comprend notamment des actions interservices, la garantie de la prise en compte des eaux pluviales dans l'élaboration des outils de planification spécifiques (zonages, schémas directeurs, SAGE, SCOT, PLU ...) ou encore l'élaboration du règlement de service.

5 - **L'évaluation** correspond au suivi de la mise en œuvre de la stratégie de gestion des eaux pluviales sur les aménagements privés et publics. Elle comprend aussi la gestion patrimoniale des ouvrages, publics et privés, avec leur recensement, leur caractérisation ainsi que la capitalisation des données.

Les missions de l'animateur "eaux pluviales" sont conditionnées par la présence ou non d'une stratégie de gestion des eaux pluviales dans la collectivité, et sa maturité conditionne l'ordre de priorité des missions, tel que schématisé dans la figure 1 et détaillé dans les paragraphes suivants.

2.1. Les missions en phase de création du service GEPU

Dans un contexte de création de la compétence GEPU "par obligation", l'animateur intègre la collectivité avec tout à faire : la collectivité n'a généralement pas de stratégie de gestion des eaux pluviales, aucun engagement n'a été pris et les études préalables ne sont pas réalisées.

Dans ce contexte, l'animateur doit **piloter** l'élaboration d'une stratégie eaux pluviales et mettre en place le cadre via les outils de **planification**. Son premier chantier est la réalisation d'études de diagnostic, de définition des contours de la compétence et l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales ainsi que du zonage pluvial. Il devra également **accompagner** les élus dans l'élaboration de leur stratégie, apportant un appui méthodologique, technique et économique

(voire financier). Il doit **mobiliser** les acteurs du territoire avec des actions de formation et d'animation pour enclencher le travail en transversalité. De fait, il joue un rôle majeur de **facilitateur** dans la concertation entre les acteurs pour obtenir l'engagement de la collectivité dans cette nouvelle stratégie.

2.2. Les missions dans la phase d'incitation et de mise en œuvre

Dans ce contexte, la collectivité est déjà engagée depuis quelques années ; elle incite à la déconnexion et le service assainissement partage cette culture de gestion intégrée des eaux pluviales. L'animateur est recruté pour renforcer la politique d'incitation de la collectivité et mettre en œuvre concrètement la stratégie territoriale.

Les missions relèvent majoritairement de **l'animation**. En effet, il doit **impulser** une dynamique d'incitation forte à la réalisation d'ouvrages de gestion à la source. Il doit lancer des actions de **sensibilisation**, pour diffuser une culture commune au-delà du service GEPU et assainissement, puis pour **mobiliser** davantage d'acteurs. Il doit aussi se saisir de toutes les opportunités de projets publics et privés et être le poil à gratter pour **accompagner** la réalisation de premières opérations exemplaires.

2.3. Les missions pour la massification des aménagements

Dans ce contexte, les outils de cadrage tels que le zonage des eaux pluviales ainsi que le schéma directeur sont bien établis et intégrés dans les documents de planification urbaine. L'animateur est recruté car la collectivité souhaite massifier et systématiser la gestion à la source pour toutes les actions d'aménagement.

Dans un tel scénario, les capacités d'animation sont encore fortement sollicitées. Au-delà de la collectivité et de ses services eau, il doit **animer** la stratégie pour **mobiliser**, d'une part les autres services publics sur le territoire (intercommunalités et communes) et d'autre part les aménageurs (promoteurs, entreprises et particuliers). Des ateliers de sensibilisation et de nouveaux outils de communication doivent être développés en direction des acteurs de l'aménagement. Il doit **accompagner** les élus dans leur communication, les pétitionnaires dans leurs projets et les différents services publics dans la résolution de problèmes de gestion des ouvrages. Enfin, véritable **pilote** de cette accélération du changement, il coordonne et établit une feuille de route pour assurer le suivi et l'évaluation de la stratégie de gestion intégrée des eaux pluviales sur le territoire.

2.4. Les missions dans un service opérationnel

Dans un service complètement opérationnel, l'eau est au cœur des projets d'aménagement et la collectivité est réellement engagée dans une démarche "Ville Perméable". Le nouvel animateur vient renforcer l'équipe du service.

A ce stade, l'animateur **coordonne** la stratégie de gestion des eaux pluviales sur tout le territoire. Il est identifié par les différents services et les pétitionnaires. Il

continue à **suivre** la prise en compte de la stratégie dans les différents outils de planification (zonages, schémas directeurs, PLU, SCOT ...) et de discussions budgétaires. Il **accompagne** les projets mobilisant différents services et fait de la médiation entre les services et les pétitionnaires. Il est un référent technique et une ressource pour les maîtres d'ouvrage publics et privés. En tant qu'**animateur** de cette thématique particulière, il s'intègre dans une démarche de communication globale avec des publications et des ateliers de sensibilisation ponctuels.

En conclusion, le rôle de facilitateur de l'animateur "eaux pluviales" est essentiel. A chaque étape de la stratégie, il accompagne et assiste les élus, les services, les pétitionnaires et maîtres d'ouvrages publics et privés. Véritable personne ressource, il apporte son appui méthodologique, technique et d'analyse financière (répartition des charges et mobilisation des aides) pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie et l'émergence de projets. C'est le garant d'une bonne coordination entre l'ensemble des acteurs concernés, tant dans la stratégie générale que à l'échelle des projets, pour assurer la transversalité et faciliter le changement au sein des collectivités et plus largement du territoire.

3. Construire une fiche de poste

Il existe 3 référentiels des métiers :

- les métiers de la fonction publique RIME établi en juillet 2021 par le ministère de la transformation et de la fonction publique,
- le répertoire des métiers de la fonction publique territoriale du CNFPT
- le répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois ROME de Pôle emploi, lequel est en cours de renouvellement en 2023.

Pour répondre à un besoin exprimé par les animateurs "eaux pluviales" d'identification d'un nouveau métier et de reconnaissance dans la fonction publique, une première étape consiste à établir une fiche de poste au format des référentiels métiers, tout en présentant la diversité des missions et des savoirs de l'animateur "eaux pluviales".

Du fait de l'actualité sur les fiches métiers ROME de pôle emploi, l'exercice a été fait sur ce modèle. Les fiches ROME établissent une description détaillée des métiers avec 6 rubriques :

- 3.1. les métiers ou les appellations
- 3.2. Les missions principales
- 3.3. l'accès à l'emploi
- 3.4. Les compétences recherchées
 - 3.4.1. Les savoirs faire
 - 3.4.2. Les savoir-être professionnels
 - 3.4.3. Les savoirs
- 3.5. Les contextes de travail

3.1. Les métiers ou appellations

A partir de l'annuaire du Réseau, une liste de toutes les appellations de poste pouvant comprendre les missions d'animateur "eaux pluviales" a été établie.

<input type="checkbox"/> Agent / Agente du service eaux pluviales	<input type="checkbox"/> Chargé / chargée de projet eaux pluviales
<input type="checkbox"/> Animateur / Animatrice territorial.e Eaux pluviales	<input type="checkbox"/> Chargée / chargée de mission zonage pluvial
<input type="checkbox"/> Animateur / Animatrice gestion durable et intégrée des eaux pluviales	<input type="checkbox"/> Chargé / chargée gestion intégrée des eaux pluviales
<input type="checkbox"/> Chargé / chargée d'études eaux pluviales	<input type="checkbox"/> Chargé / chargée de stratégie eaux pluviales
<input type="checkbox"/> Chargée / chargée de mission animation eaux pluviales	<input type="checkbox"/> Conducteur / Conductrice d'opérations eaux pluviales
<input type="checkbox"/> Chargé / chargée de mission assainissement et pluvial	<input type="checkbox"/> Technicien / Technicienne Eaux pluviales
<input type="checkbox"/> Chargé / Chargée de mission Ville Perméable	<input type="checkbox"/> Technicien / Technicienne Assainissement
<input type="checkbox"/> Chargé / chargée de mission Cycle de l'eau	<input type="checkbox"/> Référent / Référente gestion des eaux pluviales
<input type="checkbox"/> Chargé / chargée de mission politique de l'eau	<input type="checkbox"/> Responsable du Service Eaux pluviales

3.2. Les missions principales

L'animateur "eaux pluviales" :

- Accompagne l'ensemble des acteurs concernés, élus, responsables de services et agents, aménageurs et maîtres d'ouvrage privés (promoteurs, entreprises et particuliers)
- Facilite le changement vers une gestion intégrée et plus durable des eaux pluviales dans l'aménagement urbain.
- Coordonne et supervise la mise en œuvre de la stratégie globale, des solutions techniques et la mobilisation des aides financières pour la bonne gestion des eaux pluviales sur le territoire de la collectivité.

3.3. Accès à l'emploi

Le niveau d'étude varie selon la technicité du poste et le niveau de responsabilité, de bac +2 ou 3 à master ou ingénieur.

3.4. Les compétences recherchées

Le nouveau référentiel ROME (<https://candidat.pole-emploi.fr/metierscope/>) distingue 5 familles de savoir-faire, dont 3 que l'on retrouve dans les différentes missions de l'animateur eaux pluviales :

- Collaboration, Management, Social, Soins : Relatif à la coopération et le travail en réseau propre au métier de l'animateur eaux pluviales. Cette catégorie de savoir faire regroupe notamment les compétences en animation, en transmission (formation et développement de connaissance en interne), management (faciliter et impulser le travail en collaboration) et l'apprentissage (retours d'expériences).
- Communication, Création, Innovation, Nouvelles technologies : ce groupe de compétences correspond à la création et la mise en œuvre d'une stratégie de communication par l'animateur mais aussi le traitement de données et le suivi des innovations et des expérimentations.

- Pilotage, Gestion, Cadre réglementaire : ce sont l'ensemble des savoir administratif et réglementaire. Ces savoir faire pour l'animateur correspondent notamment à l'application du schéma directeur, le règlement de service ou les autres dossiers spécifiques (PLU, POS, SDAGE ...). Du fait de son implication dans la politique publique, il s'agit de savoir faire essentiels.

De la même manière que pour les missions, les savoir-faire de l'animateur eaux pluviales évoluent en fonction de la maturité du territoire dans sa stratégie. La figure 3 illustre cette évolution. Le poste est d'abord davantage axé sur la gestion et la définition du cadre règlementaire pour les territoires nouvellement engagés dans la gestion des eaux pluviales urbaines, tandis que le rôle de l'animateur se cristallise pour des territoires plus matures où la facilitation du travail en collaboration et la communication sont les savoir-faire essentiels pour permettre la massification et le déploiement effectif de la stratégie de gestion des eaux pluviales à la source.

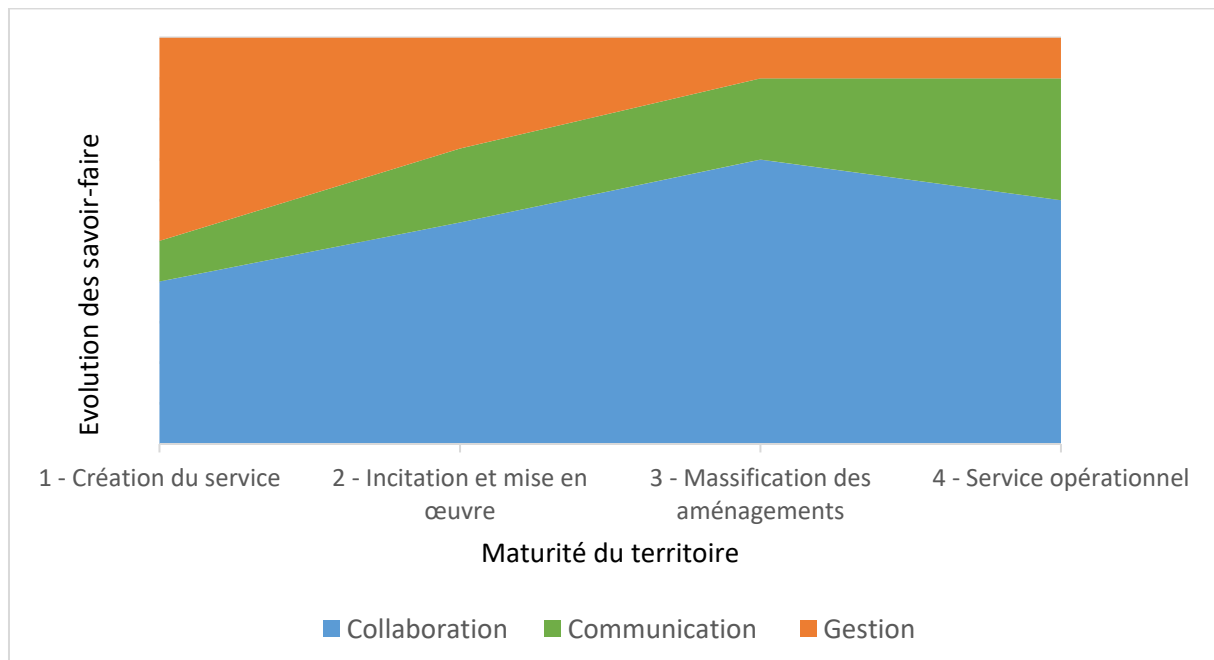


Figure 2 Evolution des savoir-faire selon la maturité du territoire

3.4.1. Les savoir-faire de l'animateur eaux pluviales

Collaboration, Management, Social, Soins

45%

- **Collaborer :**
 - Travailler en réseau
 - Participer à un projet interdisciplinaire
 - Favoriser l'entente, la communication et relayer les informations
 - Faire preuve d'agilité dans son action selon les contextes

- Convaincre, négocier
- Promouvoir une proposition, un projet
- Gérer une situation conflictuelle

- **Apprentissage et professionnalisation :**
 - Actualiser régulièrement ses connaissances
 - Evaluer le résultat de ses actions
 - Réaliser un retour d'expérience
 - Identifier ses axes de progrès

- **Animation :**
 - Préparer et animer une réunion, un groupe de travail, un atelier
 - Sensibiliser un public

- **Management :**
 - Animer un réseau, une communauté
 - Animer, coordonner une équipe
 - Déléguer, responsabiliser
 - Encourager la créativité et l'innovation dans son équipe
 - Faciliter et créer les conditions de la coopération
 - Organiser le travail d'une équipe
 - Prévenir et résoudre les conflits
 - Superviser des responsables de projets ou d'activités
 - Valoriser et partager les bonnes pratiques

- **Conseil, Transmission :**
 - Conseiller une organisation, une structure
 - Conseiller, accompagner une personne
 - Transmettre une technique, un savoir-faire
 - Accompagner l'appropriation d'un outil par ses utilisateurs
 - Concevoir des supports de formations
 - Concevoir et déployer des outils d'évaluation
 - Concevoir l'ingénierie de formation et les séquences pédagogiques
 - Définir des besoins en développement des compétences

Communication, Création, Innovation, Nouvelles technologies

35%

- **Communication :**
 - Définir une stratégie de communication
 - Mettre en œuvre des actions de communication
 - Prendre la parole en public
 - Représenter sa structure lors d'un évènement ou auprès d'instances de décision
 - Transmettre de l'information
 - Concevoir des supports de communication

- **Traiter l'information et des données :**
 - Analyser une situation et produire un diagnostic
 - Collecter et analyser des informations
 - Corriger et mettre en forme un document
 - Créer un dessin technique, un plan ou une carte
 - Gérer une base de données
 - Organiser le partage et la capitalisation de l'information
 - Réaliser une veille documentaire
 - Structurer synthétiser des informations
- **Innovation :**
 - Concevoir et animer une démarche d'innovation
 - Observer des faits, des événements, des comportements
 - Procéder à des tests, expérimentations
 - Réaliser une veille technique et technologique pour anticiper les évolutions
- **Modéliser, prototyper, inventer :**
 - Concevoir un ouvrage
 - Créer, concevoir de nouveaux services ou des améliorations de services

Pilotage, Gestion, Cadre réglementaire

20%

- **Gestion administrative :**
 - Expliquer et faire respecter les règles et procédures
 - Rendre compte de son activité
 - Concevoir des supports de suivi et de gestion
 - Etablir, mettre un jour un dossier, une base de données
 - Rédiger un rapport, un compte-rendu d'activité
- **Pilotage et maîtrise des coûts :**
 - Contrôler la réalisation et les coûts d'une prestation
 - Gérer la relation avec les fournisseurs, sous-traitants, prestataires
 - Lancer et gérer un appel d'offres
- **Gestion et contrôle :**
 - Elaborer, suivre, piloter un budget
 - Monter un dossier de financement
- **Droit :**
 - Appliquer un cadre juridique ou réglementaire
 - Contrôler et faire appliquer le respect des dispositions réglementaires
 - Gérer des réclamations et litiges
 - Suivre un contrat, vérifier le respect des clauses contractuelles
- **Concevoir, administrer, évaluer une politique publique :**

- Concevoir les modalités d'une action publique
- Piloter un dispositif d'action publique
- Evaluer une politique publique

3.4.2. Les savoir-être professionnels

Parmi les différents savoir-être recensés par Pôle emploi, plusieurs s'appliquent au profil de l'animateur eaux pluviales :

- Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de créativité, d'inventivité
- Inspirer, donner du sens
- Travailler en équipe
- Prendre des initiatives et être force de proposition

3.4.3. Ce qu'il faut savoir :

Domaines d'expertises :

- Hydraulique
- Urbanisme
- Aménagement du territoire
- Qualité de l'eau
- Système d'Information Géographique
- Sociologie des organisations

Normes et procédés :

- Normes d'urbanisme
- Normes environnementales
- Lecture de plan, schéma

Techniques professionnelles :

- Techniques pédagogiques
- Techniques de communications orales, écrites, numériques
- Facilitation et accompagnement

3.5. Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi s'exerce au sein de collectivités territoriales, de régies, de syndicats mixtes ou d'associations.

Des déplacements sur l'ensemble du territoire de la collectivité sont nécessaires.

Facteurs d'évolution :

- **Evolution de la stratégie territoriale et du service de gestion des eaux pluviales** : la présence ou non d'une stratégie, ainsi que la maturité de celle-ci, et la montée en

puissance du service GEPU – gestion des eaux pluviales urbaines - conditionnent les missions du chargé de mission.

- Evolution relative aux politiques publiques, au cadre institutionnel et réglementaire (transfert de compétences, obligations réglementaires sur la protection de la ressource en eau et des milieux ...)

- Evolution socio-économique : aggravation des risques liée aux changements climatiques et à l'urbanisation, préoccupation croissante des usagers

- Evolutions techniques et technologiques : développement et essor des solutions fondées sur la nature, développement de nouvelles pratiques et solutions